



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Les autorités fédérales de la Confédération suisse

Stratégie pour la promotion de l'apiculture suisse

Berne, 19.06.2008 - Les abeilles assurent les 80% de la pollinisation des plantes cultivées et sauvages. La mise en place d'un plan d'action et une amélioration de la collaboration des milieux concernés permettront à l'apiculture d'assurer sa fonction écologique essentielle pour la biodiversité et pour l'agriculture.

Les quelques 20'000 apicultrices et apiculteurs suisses détenant plus de 170'000 colonies sont confrontés à de grands défis, comme les pertes sévères de colonies d'abeilles au cours des derniers hivers. C'est ce que constate le groupe de travail «Abeilles» institué par l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) suite à la motion Gadiet dans son rapport final. Les représentants des organisations d'apiculteurs, de l'agriculture et de l'administration ont élaboré un catalogue de mesures visant à mieux promouvoir l'apiculture suisse dans les domaines de la recherche, de la formation en apiculture, de l'élevage de reines et de la sélection ainsi que de la prévention et de la lutte contre les épizooties.

Le plan d'action prévoit d'augmenter les ressources en personnel du Centre de recherche apicole d'Agroscope Liebefeld Posieux dès 2009. Lorsqu'une organisation unique pour toutes les races d'abeilles sera mise en place, remplissant les conditions requises dans l'ordonnance sur l'élevage, la Confédération attribuera une contribution financière pour des mesures zootechniques, mais au plus tôt dès 2010. De plus, un soutien est prévu pour la gestion d'un service sanitaire apicole national organisé sur des bases privées. Les exigences en matière de sécurité des denrées alimentaires, ainsi que la prévention et la lutte contre les maladies des abeilles requièrent une bonne formation et un meilleur encadrement des apiculteurs. Comme la plupart des apiculteurs suisses exercent leur activité à titre de loisir, il est proposé d'améliorer la formation des cadres apicoles (conseillers apicoles, moniteurs éleveurs, inspecteurs des ruchers et contrôleurs des miels). La mise en place d'un registre centralisé des entreprises apicoles est en discussion. Il devrait permettre un meilleur contrôle du trafic des abeilles afin de lutter avec plus de succès contre les maladies et la propagation des épizooties. La Confédération poursuivra son aide à la vulgarisation et à la promotion des produits de la ruche. Le groupe de travail recommande aussi d'améliorer le dialogue avec les agriculteurs en vue d'aboutir à une agriculture plus respectueuse des abeilles.

Le rapport peut être consulté sur le site Internet de l'OFAG et sur celui des organisations apicoles.

Renseignements:

Félix Mettraux, Responsable de la politique agricole, tél.  +41 31 322 26 07

Editeur:

Office fédéral de l'agriculture
Internet: <http://www.blw.admin.ch>

Les autorités fédérales de la Confédération suisse
[Contact](#) | [Bases légales](#)

<http://www.news.admin.ch/message/index.html?lang=fr>